



## Commune d'HAUTOT LE VATOIS

### Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 28 septembre 2020

Le Conseil municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale le 28 septembre 2020 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Présentation du rapport d'activité de la communauté de communes Yvetot-Normandie par son Président M. Gérard CHARASSIER
- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2020
- Syndicat d'énergie 76 : adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité
- Demande de subvention pour l'acquisition et l'installation d'une borne incendie route des fermes
- Désignation d'un délégué AGEDI
- Désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT
- Demande de subvention de la part de la Protection civile de Seine Maritime
- Demande de subvention de la part du CLIC
- Décision modificative N° 1
- Informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Karine DUVAL excusée.

1. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la loi engagement et proximité du 28 décembre 2019 prévoit notamment une plus grande information et implication des conseillers municipaux dans le fonctionnement des intercommunalités. C'est à ce titre qu'il a sollicité M. Gérard CHARASSIER pour venir rencontrer le conseil municipal et lui faire une présentation synthétique du rapport d'activité 2019 et des enjeux pour les années à venir pour la Communauté de communes Yvetot-Normandie (CCYN). Il a tout particulièrement insisté sur les réalisations et les projets en matière de transition énergétique et écologique, de développement économique, de tourisme avec la reprise de la gestion de l'office de tourisme, de l'urbanisme avec l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de développement de la fibre optique. Il a par ailleurs précisé que la CCYN était dans une situation financière satisfaisante, ce qui lui permettait de pouvoir investir dans des projets structurants au niveau de l'ensemble du territoire intercommunal avec notamment deux fonds de concours de 800 000 € chacun pour accompagner les communes dans leurs projets.
2. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 juillet 2020.
3. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture d'électricité proposé par le

Syndicat d'énergie 76 (SDE 76). En mutualisant les besoins, le SDE 76 parviendra à définir un volume pertinent afin d'obtenir des offres de fourniture les plus compétitives du marché. A noter que les tarifs applicables à l'issue de la procédure d'appel d'offres ne pourront pas être supérieurs aux tarifs réglementés actuels. Au mieux cela devrait nous permettre de réaliser des économies sur nos factures d'électricité.

4. Lors de sa séance du 11 mars 2019, le Conseil municipal avait autorisé M. le Maire a sollicité une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'acquisition et l'installation d'un poteau incendie route des fermes à la hauteur du croisement avec l'allée du Château. Cette subvention a été accordée à hauteur de 40 % de la dépense HT. A cette époque le département ne subventionnait pas ce type d'équipement. Il n'en est plus de même aujourd'hui puisque cette collectivité accorde une subvention forfaitaire de 800 € par poteau incendie.  
Par ailleurs, la commune a adhéré à un groupement de commandes initié par le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central. Celui-ci, suite à un appel d'offres, a attribué le marché des équipements de lutte contre l'incendie à la société STURNO. L'acquisition et l'installation d'un poteau incendie est ainsi passée de 6 030 € HT (7 236 € TTC) à 3°620 €HT (4 344 € TTC).  
Pour information la subvention de la DETR représenterait 1 448 €, celle du Conseil départemental 800€. Il resterait donc à la charge de la commune 1 272 € HT.  
Le Conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents M. le Maire à solliciter la subvention forfaitaire pour l'acquisition et l'installation d'un poteau incendie auprès du Conseil départemental.
5. A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal désigne M. Claude BELLIN pour représenter la commune au sein du syndicat mixte « Agence de Gestion et Développement Informatique » (AGEDI).
6. La CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) se réunit à chaque transfert de charge ou restitution de compétence ultérieure entre l'EPCI et les communes membres. La CLECT a pour mission d'évaluer les charges transférées entre la ou les communes et la communauté de communes. Chaque commune membre doit y être représentée par au moins un représentant. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Lydie ADE pour représenter la commune au sein de la CLECT.
7. La Protection civile de Seine-Maritime a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de faire face à la baisse de ses recettes du fait de la crise sanitaire. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 80 €.
8. A la demande de la commune, le Président du Conseil départemental a accepté d'intégrer notre commune dans le périmètre d'intervention du Comité Local d'Information et de Coordination du Pays de Caux (CLIC). C'est un service gratuit destiné aux personnes de 60 ans et plus, à leur entourage et aux professionnels. Il informe et conseille sur le maintien à domicile, les offres de soin, l'hébergement, l'accès au logement, l'adaptation ou l'amélioration du logement, l'aide aux démarches administratives. A l'occasion de cette intégration, le CLIC a sollicité notre commune pour lui accorder une subvention. Le conseil municipal donne son accord pour un montant de 80€.

Par ailleurs, suite à l'assemblée générale du 10 septembre 2020, Mme Christine SEGUIN a été élue au Conseil d'administration du CLIC.

9. A la demande de la trésorerie, le Conseil municipal donne son accord pour une décision modificative budgétaire n° 01. Il s'agit d'une écriture comptable d'amortissement de 4,20 € équilibrée en dépenses au compte 6811/042 et en recettes au compte 2803/040.

### Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire du 8 septembre 2020 a décidé de créer 8 commissions thématiques :
  - Développement économique et commerce
  - Transition écologique et énergétique
  - Rudologie
  - Aménagement du territoire
  - Culture
  - Communication, relation avec les usagers et les communes
  - Développement social
  - Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public

Chaque commission est composée d'environ une quinzaine de membres. Conformément à la loi engagement et proximité, le membre d'une commission peut se faire remplacer, pour la réunion, par un conseiller municipal de la même commune.

Par ailleurs, le Conseil communautaire a décidé de donner la possibilité aux Maires d'inviter à une commission thématique communautaire un de leurs conseillers municipaux particulièrement compétent dans une question inscrite dans l'ordre du jour de la commission thématique. Dans cette hypothèse, le Maire en informe préalablement le vice-président en charge de cette commission. Il est convenu que M. le Maire transmettra aux conseillers municipaux les convocations et les ordres du jour des commissions. Charge à ceux-ci de solliciter le Maire pour une inscription.

- Monsieur le Maire présente l'action animation sénior développée par la CCYN en partenariat avec le CCAS de la ville d'Yvetot et informe le Conseil que celle-ci est renouvelée pour une année. Mme Christine SEGUIN sera la référente de cette action pour notre commune.
- Monsieur Bernard GARDEMBAS informe le Conseil de la teneur de la rencontre avec une représentante de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie à laquelle la commune a adhéré.
- Monsieur le Maire explique que, suite à la demande de Conseil auprès du service informatique de la CCYN, son Président a donné son accord pour qu'Hautot-le-Vatois soit retenu pour une expérimentation de mutualisation du système d'information de la communauté de communes. Celle-ci commencera début octobre pour une durée de six mois. M. Christophe LESJEUR explique aux conseillers les aspects techniques de cette opération.
- Monsieur le Maire et les deux adjoints présentent au Conseil une proposition d'achat de mobilier pour la salle de la Mairie et le bureau des élus. Le montant de la dépense envisagée est d'environ 4 500 €. Elle est donc conforme à l'enveloppe votée pour cette opération d'investissement.

- Monsieur le Maire explique qu'une proposition du SDE 76 d'effacement des réseaux et d'éclairage public le long de la route d'Yvetot réalisée à la demande de l'ancien adjoint chargé des travaux est parvenu en Mairie. Au vu du coût élevé de cet investissement (entre 72 000 € et 77 000 € restant à la charge de la commune) et sa non inscription dans le programme d'investissement 2020, le Conseil municipal décide de ne pas y donner suite mais de réétudier cet effacement dans un projet plus global de la sécurisation de la traversée du bourg par la départemental 5.

- M. Michaël BLONDEL explique que lors de la commission rudologie du 17 septembre dernier, il a été donné un avis favorable pour l'ouverture de la plateforme de dépôt de déchets d'Hautot-le-Vatois le lundi en plus du samedi. Les horaires sont donc désormais :
  - D'avril à septembre les lundis et samedis de 8 H 00 à 18 H 00.
  - D'octobre à mars les lundis de 9 H 00 à 17 H 00 et les samedis de 8 H 00 à 17 H 00.

Cette nouvelle organisation a été mise en place dès le 28 septembre.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison de l'évolution actuelle de la crise sanitaire en lien avec la covid 19 et des consignes préfectorales relatives aux conditions d'utilisation des salles communales le club des anciens, le comité des loisirs et la chorale gospel "All that joy" ont décidé de suspendre leurs activités. En ce qui concerne l'association sportive d'Hautot-le-Vatois, elle maintient ses activités avec des groupes restreints en appliquant un protocole sanitaire conforme aux recommandations ministérielles.

A noter que les rassemblements à caractère festif et familial dans les salles polyvalentes communales sont limités à 30 personnes. Le port du masque lors des déplacements et la distance d'un mètre entre les participants doivent être respectés et les activités dansantes restent interdites.

- A la demande de M. le Maire, le Conseil souhaite rappeler quelques règles permettant le bien vivre ensemble :
    - Extrait de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 :

*Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseur à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments que :*

      - les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 20 H 00 ;
      - les samedis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 19 H 00 ;
      - les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00.
    - Sauf autorisation expresse de la Préfecture il est interdit de procéder au brûlage à l'air libre de déchets verts, de plastiques ou de tous autres déchets.
    - Les conteneurs à ordures ménagères mis à disposition par la CCYN doivent être entreposés à l'intérieur des propriétés. Ils peuvent être déposés sur les lieux de collecte à partir du soir la veille de la collecte et rentrés au plus tard le soir du jour de collecte.
- Merci pour votre compréhension.